

LE SABOT DE VÉNUS

N°14 - Septembre 2000 ISSN 1164-5628

Revue publiée par le :



CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

6 b, rue de la Gouge B.P. 110, 21803 Quétigny cédex

Tél.: 03 80 71 95 55 Fax: 03 80 46 51 08

Association d'intérêt général déclarée en 1986 avec des buts précis :

- Assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel remarquable de Bourgogne ou limitrophe.
- Gérer les terrains ainsi maîtrisés.
- Réaliser des dossiers et des demandes de protection de sites naturels.
- Mettre à la disposition des associations et des particuliers des conseils techniques et de la documentation
- Communiquer au public les notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature.
- Coordonner les actions en faveur de la connaissance et de la protection du patrimoine naturel en Bourgogne avec tous les organismes concernés.

Directeur de la publication : Alain Desbrosse

Directeur de la rédaction : François Heidmann

Secrétaire de rédaction : François Cordier

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro : François Cordier, Alain Desbrosse Arnaud Duranel, François Heidmann Didier Hermant, Bernard Hyvernat, Cécile Truillot.

Comité de lecture : Cécile Claveirole-Clerc, Gilles Louviot, Alain Desbrosse, Philippe Héraud, Éric Morhain, Jean-Patrick Masson, Gilles Pacaud, Pierre Maillard, Jean-Luc Duret.

> Maquette: **Alain Chiffaut**

Mise en page: François Cordier

Flashage et photogravure : Interligne

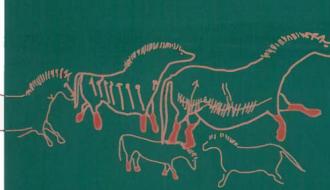
Impression: SEMCO

Publication gratuite destinée aux adhérents et donateurs. Pour toute reproduction, même partielle merci de nous adresser une demande écrite.

Dépôt légal ; 3ème trimestre 2000







Le bilan foncier

de l'an 2000 (page 3)

> Quoi de mieux que des chevaux sauvages pour entretenir des milieux naturels? (page 6)

Découvrez trois nouveaux sites naturels aménagés pour la visité (page 10)

les-Mines



Sommaire

Le castor et La Petite Musique de Nuit
Un nouveau directeur pour le Conservatoire
Article 1 : assurer la protection de tout milieu naturel remarquable 3
La gestion des milieux humides par les chevaux Konik Polski
À la découverte du Faucon pèlerin8
Trois nouveaux sites naturels à découvrir en "Bourgogne Nature" 10
Lire, voir, sortin

Le Castor et la Petite Musique de Nuit

Il est 21 heures passées en ce lundi 8 mai de l'an 2000. Celui que je suis venu espérer sur l'Arroux tranche une branche de saule sur la berge opposée avant de partir dans l'onde vaquer à sa vie nocturne de Castor. Ce bon vieux Bièvre, disparu de nos rivières et que j'allais jus-



qu'à présent affûter sur les affluents de l'Ardèche ou au fin fond de la forêt polonaise, vit désormais à une portée de jumelles de mon bassin minier natal!...

Ces plaisirs de naturaliste, le Conservatoire oeuvre depuis plus de dix ans à les faire partager à nos adhérents et aux visiteurs de cet-

te Bourgogne méconnue où l'Ascalaphe batifole audessus de l'Ophrys bécasse pendant que le

Grand-duc et le Castor reconquièrent leurs royaumes d'antan. Des esprits chagrins nous rétorquent que nos centaines d'hectares acquis et gérés pour en préserver la biodiversité ne sont qu'une goutte d'eau noyée sous les nuages de molécules chimiques déversées par le rouleau compresseur de l'agro-industrie. Soit, mais il est un temps pour tout et l'on ne fera évoluer certaines pratiques que par l'exemple et l'éducation de nos concitoyens. L'exemple, ce sont les sites gérés selon les techniques res-

pectueuses d'un patrimoine biologique et paysager, en collaboration avec des agriculteurs sensibilisés. L'éducation, c'est une oeuvre de longue haleine qui doit donner à chacun, petit ou grand coureur des bois, les clés de la lecture de ce "CD ROM" en

trois dimensions, où la Fauvette grisette chante dans les effluves des aubépines en fleurs, où les stridulations de la Courtilière couvrent les grignotements du Castor écorçant sa branche de saule. C'est en feuilletant quelques belles pages du grand livre des quatre saisons que progressera l'idée de préserver ces petits trésors de la nature bourguignonne et que s'infléchiront un jour des choix qui semblent laisser de moins en moins de place à ces "trotte-menus" qui respirent dans les "bouchures et les feurtaches".





Je laisse le mot de la fin à l'un des pères de la protection de la nature en Europe, le Suisse Maurice Blanchet, initiateur du retour du Castor dans son pays, à qui l'on demandait à quoi pouvait bien servir cette bestiole : "à rien, comme Mozart!" eut-il en réponse.

Alain DESBROSSE Président du Conservatoire

Un nouveau directeur pour le Conservatoire

François HEIDMANN, littéralement "l'homme des landes", en Alsacien, a pris la succession d'Alain CHIFFAUT, à la tête du Conservatoire. Écologue de formation, plus particulièrement spécialisé dans les milieux humides et les cours d'eau, il a dirigé pendant neuf ans l'un des plus grands bureaux d'études spécialisés en environnement.

ngagé le jour de mes quarante ans, pour succéder à Alain CHIFFAUT comme Directeur Général du Conservatoire, j'ai pu rapidement considérer le volume et la qualité du travail réalisé à ce jour.

Ma première réaction sera donc de saluer les mérites d'Alain, de l'équipe qu'il a su constituer au fil des ans et de la qualité du partenariat qu'il avait établi, basé sur de véritables relations de confiance, empreintes à la fois de modestie et d'ambition créatrice.

Car, aujourd'hui, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons est l'un des plus importants de France en termes de surface protégée et gérée, et certainement l'un des plus efficaces si l'on rapporte ces 3200 hectares au nombre de personnes employées.

Il est également devenu un partenaire recherché par les structures institutionnelles, qui apprécient ses compétences scientifiques, sa disponibilité, ses capacités de dialogue et sa faculté d'insertion dans la vie locale. C'est enfin devenu un formidable outil de sensibilisation et d'éducation à la nature que tous les Conservatoires de France lui envient.

Les pieds sur (nos) terre(s) et le regard délibérément tourné vers l'avenir, voilà le Conservatoire tel qu'il m'a été confié aujourd'hui, et dont Alain peut être fier.

Pour poursuivre cette action, il faut bien considérer le fait que nous ne sommes plus seuls : les pêcheurs, les chasseurs, les forestiers, les communes s'orientent de plus en plus vers la gestion et la conservation des milieux et, quelque part, il faut s'en féliciter.

Notre motivation, notre indépendance et la force de nos 2500 membres doivent nous permettre, malgré tout, de rester moteurs en la matière.

Il faudra pour cela conforter encore la professionnalisation d'une équipe de salariés soudée motivée et structurée, resserrer les liens avec nos partenaires institutionnels, en leur offrant toujours plus de transparence et de concertation, fédérer, enfin, toujours plus d'adhérents et mobiliser au mieux les initiatives bénévoles. Nous devons également afficher nos stratégies, savoir où nous allons et pourquoi nous y allons. En d'autres termes, quels sont les espèces, les milieux, dont la Bourgogne est aujourd'hui responsable ? Ce qui n'empêche

pas de saisir l'une ou l'autre opportunité. Ceci vaut également pour nos actions de gestion dont les objectifs, en termes d'espèces et d'habitats, doivent être clairement identifiés. Car "il n'est pas de vent favorable pour qui ne sait où il va". Il faut par ailleurs utiliser voire multiplier toutes les cordes de notre arc :

La première, l'historique, c'est la maîtrise foncière. Elle est toujours d'actualité! C'est, à mon sens, la stratégie de conservation la plus démocratique, dans la mesure où elle respecte la propriété privée, valeur fondamentale de notre société. Nous devons aujourd'hui convaincre et assurer nos partenaires sur le bien fondé de la démarche et sur les garanties de pérennité, de motivation et de compétences offertes par les conservatoires : les textes applicables aux associations imposent en effet qu'en cas de difficultés, peu probables au demeurant, l'actif soit systématiquement reversé à une association équivalente et, d'autre part, nos actes d'acquisition comportent de plus en plus souvent une clause d'inaliénabilité. Malgré tout, la maîtrise foncière reste ponctuelle et doit être réservée aux sites les plus remarquables et les plus me-

La convention de gestion, plus souple, mais moins pérenne, permet de s'insérer largement dans la vie locale en apportant assistance et savoir-faire aux communes et propriétaires privés. C'est ici qu'intervient en particulier notre équipe de travaux, véritable partenaire du monde rural.

L'éducation à la nature permet un champ d'action beaucoup plus vaste. La ligne tracée, qui fait notre fierté, doit être maintenue. Nous devons cependant veiller à son équilibre financier.

Les réserves naturelles représentent à elles seules plus de la moitié des surfaces qui nous sont confiées. Elles nécessitent une gestion quasi-quotidienne, beaucoup de persuasion et d'information.

L'enjeu est également d'en faire des instruments forts du développement local, certaines communes ayant déjà compris ce qu'une réserve pouvait leur apporter en termes d'images et d'activité touristique.

Enfin le service sclentifique, plus qu'un simple bureau d'étude, doit être la véritable cheville ouvrière de l'édifice : définition des stratégies et des méthodes, centralisation des connaissances, diffusion du savoir, et contribution aux réflexions locales et régionales : Natura 2000, contrats de pays, contrats de rivière, contrats territoriaux d'exploitation, etc. Nous pouvons par ailleurs emprunter de nouvelles voies, : constitution d'un système d'information géographique, actions de formation, assistance aux maîtres d'ouvrage, renforcement de notre action sur le paysage et la qualité des eaux.

La route est encore longue et, avec de nouveaux statuts, un nouveau directeur et, bientôt, de nouveaux locaux, le Conservatoire est à un tournant qui, je l'espère, pourra être qualifié de second souffle.

François HEIDMANN

Article 1: assurer la protection de tout milieu naturel remarquable

L'action du Conservatoire en Bourgogne ne peut se résumer à une superficie de milieux naturels protégés. Cette attitude reviendrait à nier l'utilité, ne serait-ce que pédagogique et consultative, des actions de l'association auprès des élus et du public. Pour autant, ce chiffre est un bon indicateur de l'efficacité de notre association à remplir le premier objectif qu'elle s'est assigné: "assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel remarquable".

n 1996, à l'occasion de son dixième anniversaire, le Conservatoire publiait dans un numéro anniversaire du Sabot de Vénus un bilan foncier listant l'ensemble des sites gérés. Aujourd'hui, notre association peut se réjouir d'avoir, en quatre ans, plus que doublé cette surface, passant de 1332 ha à 3280 ha. Cette évolution est en bonne partie due à la création de la réserve naturelle du Val de Loire, qui protège 20 km de rive ligérienne sur 1500 ha. Mais si cette nouvelle réserve a été un moment important de la vie de notre association, elle ne doit pas masquer tout le travail foncier réalisé en direction de sites de plus petites surfaces, une quarantaine en tout depuis 4 ans. Le Conservatoire est ainsi gestionnaire de 119 sites d'une superficie moyenne de 27.5 ha.

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique **Faunistique** et Floristique

turelles. Ces dernières, nommées ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), sont de deux types : les zones de type I sont des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ; les zones de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. 97 % de la surface gérée par le Conservatoire sont en ZNIEFF, dont 91% en type I. Ce chiffre témoigne de la qualité biologique des milieux gé-Convention de gestion

sur les listes d'espèces rares et pro-

Parmi les moyens contractuels qui permettent au Conservatoire d'appliquer sur un site donné une gestion bénéfique à la faune et à la flore, la convention de gestion se révele être un outil incontournable. 73.5% de la surface gérée font l'objet d'une convention de gestion





priété à l'association et 6,5% sont

Un mode de gestion adapté

Quel que soit le mode de protection mis en place, acquisition, location, convention, classement en réserve..., une expertise scientifique et un plan de gestion sont réalisés pour conserver, et au besoin restaurer, les richesses biologiques du milieu protégé. Toute la difficulté pour le Conservatoire était, jusqu'à une époque récente, de trouver des financements pour pérenniser la gestion souhaitée. Si un classement en réserve naturelle garantit des movens financiers annuels importants, il en est tout autrement des sites acquis dans le cadre d'un programme de protection dont la durée d'application est limitée (voir l'exemple du programme européen Life Tourbières présenté dans le Sabot de Vénus nº12). Fort heureusement des fonds existent, comme le Fonds de Gestion des Milieux Naturels. Lorsque c'est possible, le Conservatoire contractualise une gestion écologique avec les agriculteurs locaux. Là encore, des fonds existent comme les Contrats territoriaux d'Exploitation et les Mesures Agri-Environnementales (voir l'article sur ce sujet dans le Sabot de Vénus nº10). Strite Dage 4

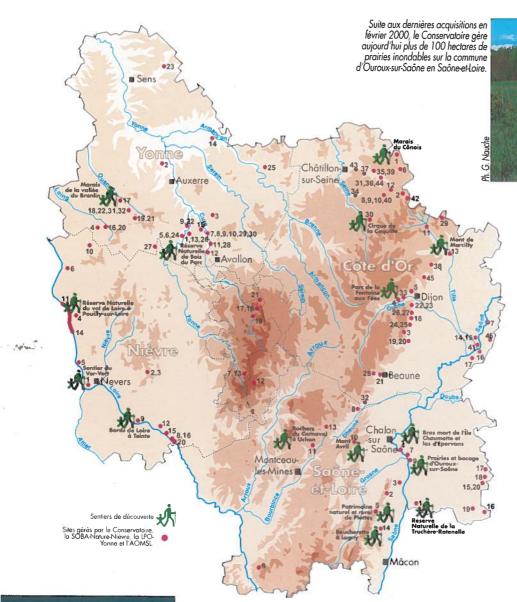
A Dommartin-les-Cuiseaux, le Conservatoire a acquis un site de 4,5 ha où se cotoient un marais, une prairie de fauche inondable et une aulnaie comportant entre autres deux espèces protégées : l'Euphorbe des marais et le Cerisier à grappe.

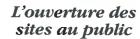
Progressivement, le Conservatoire est devenu propriétaire de l'ensemble de la réserve naturelle de Bois du Parc (Yonne) et de terrains limitrophes. L'objectif envisagé aujourd'hui est d'étendre le statut de protection à ces terrains.

LES MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

En pourcentage de la surface totale gérée par le Conservatoire :

- 47 % de cours d'eau ;
- 27 % de pelouses et rochers;
- 12 % de prairies ;
- 6,5 % de bois et landes ;
- 6,5 % de marais et tourbières;
- 1 % de plans d'eau.





Une autre mission du Conservatoire, également importante, est la communication au public des notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature. Cette mission est en partie remplie par l'aménagement de sentiers de découverte sur des sites naturels susceptibles d'accueillir des visiteurs. Le Conservatoire a ainsi concouru à l'aménagement de 16 sites dans le cadre du programme régional "Bourgogne Nature".

Une action relayée dans chaque région

Cette démarche de protection des milieux naturels remarquables est relayée dans chaque région par d'autres conservatoires fédérés par Espaces Naturels de France. Tous répondent aux mêmes objectifs déclarés d'intérêt général par la loi du 10 juillet 1976: la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales. En France, 36 000 ha sont ainsi protégés, dont 9 % par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

François CORDIER

YONNE

	Communes
1	Mailly-le-Château
2	Branches
1 2 3 4 5 6 7 8 9	Sacy
4	Treigny
5	Merry-sur-Yonne
6	Merry-sur-Yonne
/	St-Moré
8	St-Moré
	St-Moré
10 11	St-Moré
12	Voutenay-sur-Cure
13	Gívry
14	Mailly-le-Château Villiers-Vineux
15	
16	Arcy-sur-Cure Treigny
17	Mezilles
18	St-Sauveur
19	Saints-en-Puisaye
20	Treigny
21	St-Sauveur et Saints
22	St-Sauveur
23	Lailly
24	Merry-sur-Yonne
25	Ťanlay
26	Mailly-le-Château
27	Ándryes
28	Voutenay, St-Moré
29	St-Moré
30	St-Moré
31	St-Sauveur
32	St-Sauveur

Nom du site

RN Bois du Parc
Vallon de la Biche
Prairies de Sacy
Gâtine Beauchet
Rochers Saussois
Roche au Poulet
Côte de Char
Camp Cora
Roché Godin
Côte St-Moré - La Louise
Les Chaumes
Les Grands Bois
Grotte de la Rippe
Bois de la Garenne
Bois des Grottes
La Pierre à l'Enfant
Marais des Proux
Marais de la Moutte
Prairie de la Chapelle
Pré Beauchet
Prés Moutte et Buisson
Marais des Comailles
Prairie de Lailly
Saussois - Rochers du Renard
Marais de Baon
Éboulis La Trière
Vallée Bridard
Côte de l'Étang
Les Îles
Company of the Compan
Sur les roches
Pont de Sauroy
Prairie des Perches

Biotopes

Bois, pelouse Tourbière
Prairie à Narcisse
Lande
Pelouse calcaire
Pelouse calcaire
Bois, pelouse calc.
Pelouse calcaire
Grotte
Héronnière
Bois, falaise
Lande
Prairie humide
Cariçaie
Prairie humide
Prairie à Spiranthe
Pré humide, bois
Tourbière
Bois marécageux
Pelouse, bois, falaise
Marais alcalin
Éboulis, pelouse
Pelouse calcaire
Pelouse calcaire
Bois alluvial
Pelouse calcaire
Prairie humide
Prairie et bois humides

Types de protection Surfaces

•	
Conv.État + Propr.CSNB Convention propriétaire Location et convention Propriété Conservatoire Convention commune Convention propriétaire Convention propriétaire Convention propriétaire Convention propriétaire Convention propriétaire Convention propriétaire Propriété Conservatoire Propriété Conservatoire Propriété Conservatoire Propriété Conservatoire Convention commune Propriété Conservatoire Convention commune Propriété Conservatoire Convention commune Propriété Conservatoire Convention commune Propriété Conservatoire	73 0,50 13,00 6,61 3,92 4,96 60,92 27,36 9,38 22,53 8,15 27,49 0,10 2,00 21,90 0,10 15,31 5,26 0,85 2,80 1,56 5,79 1,88 2,57 3,78 1,43 4,25 2,12 13,2
Propriété Conservatoire	
Propriété Conservatoire	7,9
Propriété Conservatoire	4,83

358,25

NIÈVRE

	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
T.	Marzy	Les Chamons	Prairie, lande	Propriété SOBA	16,82
2	Bona - Lichy	Le Champ Creux	Pelouse calcaire	Propriété SOBA	11.26
3	Bona	Roselière de Bona	Marais	Propriété SOBA	0,82
4	Bulcy	Les Gros Prés	Marais	Propriété SOBA	3,61
5	Germiny	La Saulaie	Pelouse alluviale	Propriété SOBA	2,64
6	Cosne	Le Minerai	Lande à bruyères	Propriété SOBA	2,17
7	Arleuf	Le Pré de Fouage	Tourbière	Propriété SOBA	0,89
8	St-Hilaire-Lumenay	Île Tinjat	Pelouse, lande	Propriété Conservatoire	105,65
9	Sougy	Île Maison Rouge	Pelouse sableuse	Bail commune	50,6
10	St-Amand-en-Puisaye	Les Perchers	Carrière d'ocre	Convention propriétaire	2,54
11	Pouilly-sur-Loire	Les Loges	Bois alluvial	Convention commune	7
12	Decize	Île de Brain	Lande alluviale	Propriété Conservatoire	55.14
13	Arleuf	Préperny	Tourbière	Convention propriétaire	6
14	7 communes	R.N. Val de Loire	Fleuve	Convention Etat	1453
15	Charrin	Île de la Crevée	Prairie, bois alluviaux	Propriété Conservatoire	91,42
16	St-Hilaire-Fontaine	Le Grand Pré	Prairie marécageuse	Propriété Conservatoire	5.34
17	St-Brisson	Prés Guiots	Tourbière	Propriété Conservatoire	6,8
18	St-Brisson	Chomelet et Patis	Tourbière	Convention commune	15,87
19	Montsauche	Nataloup	Tourbiere	Propriété Conservatoire	2,9
20	Lamanay-Cossaye	Surgy	Pelouse alluviale	Propriété Conservatoire	68,03
21	St-Agnan	Verny Brûlon	Tourbière	Propriété Conservatoire	4,14

1994,64

SAÔNE-ET-LOIRE

	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Truchère-Ratenelle	RN La Truchère	Lande, tourbière	Convention État	93.04
2	Nanton	Pelouse de Nanton	Pelouse calcaire	Propriété Conservatoire	2,22
3	Sennecey	Au Crot Barat	Prairie alluviale	Bail	3,8
4	Épervans	Île Chaumette	Bras-mort de la Saône	Convention propriétaires	25 22
5	Tournus-Plottes	Mont de Cra	Pelouse calcuire	Convention communes	22
6	Mailly	Pré de Mailly	Pré tourbeux	Propriété Conservatoire	1,7
7	Ouroux-sur-Saône	Prairies d'Ouroux	Prairies alluviales	Propriété Conservatoire	104,87
8	Dezize-Santenay	Mont de Cene	Pelouse calcaire	Convention communes	6,5
9	Ouroux-sur-Saone	La Charette	Prairie humide	Convention commune	6,22
10	Moroges	Mont Avril	Pelouse calcaire	Convention commune	12,83
ii	Le creusot	La Chaume	Pelouse acide, lande	Convention commune	9
12	Roussillon-en-Moryan	La Croisette	Tourbière	Propriété Conservatoire	4,17
13	St-Sernin-du-Bois	La Manche	Pré tourbeux	Convention commune	3,19
14	Lugny	La Boucherette	Pelouse calcaire	Convention commune	15,62
15	Flacey	Chante Merle	Prairies humides, bois	Propriété Conservatoire	13,25
16	Cuiseaux	Les Millières	Prairies humides	Propriété Conservatoire	4,15
17	Beaurepaire	Etang chapelle	Prairies humides, bois	Propriete Conservatoire	9,85
18	Savigny	Grande Malavere	Prairies humides	Propriete Conservatoire	11,32
19	Dommartin-les-Cuiscaux	Pré Martin	Aulnaie, marais	Propriété Conservatoire	4.31
20	Flacey	Planche Bernard	Prairies humides	Propriété Conservatoire	4,27
	W/			The state of the s	0.00

357,36

CÔTE-D'OR

	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Lignerolles	La Gorgeotte	Marais alcalin	Convention + location	9,58
2	Bure-les-Templiers	Le Cônois	Marais alcalin	Propriété CSNB	5,37
3	Concoeur	Douves	Site à Crapauds	Convention propriétaire	0,1
4	Velars-sur-Ouche	Balcon de la Verrerie	Pelouse calcaire	Propriété CSNB	5 7
5	Talant	Fontaine aux Fées	Pelouse calcaire	Convention commune	7
6	Gurgy	Pré André	Prairie à Narcisses	Convention propriétaire	3
7	Flammerans	Captage de Poncey	Prairie alluviale	Convention Ét.Lyonnaise	55
8	Essarois	Val Profond	Marais alcalin	Convention propriétaire	3 55 2,2 1,5 5 6,3
9	Essarois	Le Fourneau	Marais alcalin	Convention propriétaire	1,5
10	Essarois	La Forge	Marais alcalin	Convention proprietaire	5
11	Cussey-les-Forges	Marais des Pospis	Marais alluvial	Conv. commune + propriétaire	
12	Recey-sur-Ource	Creux de Vaulemain	Marais alcalin	Convention commune	1
1.3	Marcilly/Tille	Butte de Marcilly	Pelouse calcaire	Convention commune	10
14	Tillenay	Mares de Tillenay	Mares	Convention commune	1,2 2,2 5
15	Tillenay	Pre Champ Levet	Prairie alluviale	Bail rural	2,2
16	St-Seine-en-Bäche	Bras mort de St-Seine	Losne de la Saône	Conv. DDE et Peche	5
17	Samerey	Marais Étang L'Aillon	Marais alluvial	Convention Ét.Solvay	10,05
18	Gevrey Chambertin	Château Renard	Pelouse calcaire	Convention commune	8
19	Vosne Romanee	La Montagne	Pelouse calcaire	Convention commune	16
20	Vosne Romanée	Les Charrières	Pelouse calcaire	Convention commune	10
21	Pommard	Sur la Chaume	Pelouse calcaire	Convention commune	38
22	Couchey	La Montagne	Pelouse calcaire	Convention commune	33
23	Couchey	Lavaux	Pelouse calcaire	Convention commune	12
24	Morey St-Denis	Combe Grisard	Pelouse calcaire	Convention commune	13
25	Morey St-Denis	Rue de Vergy	Pelouse calcaire	Convention commune	7
26	Brochon	Les Friches	Pelouse calcaire	Convention commune	50
27	Brochon	Champ Sement	Pelouse calcaire	Convention commune	10
28	Nantoux	Montagne de la Chaume	Pelouse calcaire	Bail emphytéotique	100
29	Vernois-les-Vesvres	Marais de Vernois	Marais, bois maréc.	Convention propriétaire	25
30	Étalante	Source de la Coquille	Eboulis calcuire	Convention commune	4,13
31	Leuglay	Valverset	Marais alcalin	Convention propriétaires	_ 2
32	Santeney	Mont de Cène	Pelouse calcuire	Convention commune	7,7
33	Velars-sur-Ouche	Parc du Château	Bois à tulipes	Convention Ass. ACODEGE	1,4
34	St-Germain-le-Rocheux	Le Moulin	Marais, pelouses	Convention propriétaire	3,17
35	Voulaines-les-Templiers	Combe Michaut	Bois	Propriété Conservatoire	2,22
36	Leuglay	Vau Martin	Bois	Convention proprietaire	0,82
37	Vanvey-sur-ource	La Choulère	Bois	Propriété Conservatoire	2,05
38	Is-sur-Tille	Petit Clocher	Pelouse calcaire	Convention commune	2
39	Voulaines	Combe au Loup	Bois	Convention proprietaire	0,68
40	Essarois	Pierre Blanche	Bois	Convention propriétaire	0,25
41	Maillys	Gravière des Maillys	Plan d'eau	Conv. Conseil Général	35
42	Chaugey	Pre-Mouts	Marais	Convention commune	1
43	Maisey-le-Duc	Maison Dieu	Prairie à narcisses	Convention propriétaire	9,8
44	Leuglay	Tête cendrée	Bois	Convention commune	2,72
45	Epagny	Carrière	Coteau	Convention proprietaire	5
46	Villers-Rotin	Etang Villers-Rotin	Plan d'eau - Bois	Convention propriétaire	38



milieux humides ux Konik Polski



zones plus humides ; tout en délaissant un peu certaines zones moins appétentes, comme les jonçaies, cariçaies ou mégaphorbiaies, et en évitant totalement quelques espèces dites "de refus" parce que toxiques, épineuses, urticantes ou au goût apparemment très désagréable pour la langue de ces gourmets équins. Ces dernières, comme l'Iris, ont alors un peu tendance à se développer.



Cheval rustique, le Konik Polski supporte très bien d'être à l'extérieur toute l'année. Il dispose cependant sur chaque site d'un abri.

La pression de pâturage est donc assez différente selon les groupements végétaux, ce qui fait que la mise en place d'un pâturage efficace n'est pas aussi facile qu'on pourrait le penser au premier abord. Elle demande une attention et un suivi constants, tant au niveau des animaux que de la végétation.

Par ailleurs, les zones les moins humides sont justement les zones qui constitueraient, si elles n'étaient pas rasées dès le printemps, les réserves hivernales les plus importantes en qualité et en quantité! La végétation des zones les plus humides n'est en effet appétente et riche en énergie (au moins plus

que d'habitude!) qu'à la belle saison... Les chevaux, qui, tels la cigale, n'ont fait que chanter l'herbe verte tout l'été, se retrouvent fort dépourvus les frimas revenus! Il semble donc qu'ils puissent parfois avoir l'estomac un peu trop creux. Le Conservatoire, désireux d'affiner la gestion par le pâturage, souhaite lancer un programme d'étude sur plusieurs sites, notamment à Lignerolles et sur le marais des Proux. Après un diagnostic de l'évolution des milieux et de la flore en 1999, qui a montré les différents succès et problèmes évoqués ci-dessus, il nous est apparu souhaitable, cette année, d'étudier finement la mise en place d'un suivi sanitaire des chevaux. Une notation mensuelle de l'état d'engraissement sera réalisée sur tous les animaux, et permettra de savoir si la vegétation fournit une nourriture suffisamment abondante, et quelles sont les périodes critiques pour les Konik Polski. Un suivi parasitologique sera également effectué. En outre, des prélèvements de végétation permettront d'évaSur le site des Proux, les juments, laissées en monte libre, donnent naissance à un poulain par an environ.

luer quelle alimentation est disponible chaque mois, et donc d'adapter le nombre d'animaux sur les sites. Avec comme objectif final de proposer un plan de pâturage englobant, d'une part, tous les sites de Puisaye, et, d'autre part, ceux du Châtillonnais. Celui-ci devrait permettre, en déplaçant le cheptel d'un site à l'autre, d'améliorer la gestion du milieu tout en assurant aux chevaux une alimentation et une situation sanitaire satisfaisantes. Et pour finir, une petite enquête sera réalisée afin de connaître la manière dont ce mode de gestion des zones humides est perçu, à la fois par les habitants et par les adhérents du Conservatoire.





LOCALISATION

- 1 Marais de la Gorgeotte (Lignerolles -Côte-d'Or) ;
- 2 Marais des Pospis (Cussey-les-Forges -Côte-d'Or);
- 3 Marais des Proux (Mézilles - Yonne) ;
- 4 Prairies humides de St-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire).



La qualité fourragère des milieux humides étant médiocre, les Konik doivent manger plus que la normale pour satisfaire leurs besoins. En hiver, en fonction de la végétation disponible, des compléments fourragers peuvent être nécessaires.

DESCRIPTION

Les adultes pèsent entre 380 kg et 420 kg, pour une taille moyenne de 1,35 m au garrot. La robe est de couleur isabelle ou gris souris avec une raie mulassière noire sur le dos. Le pelage est plus clair en hiver. La crinière est courte et dressée, le chanfrein busqué. L'étalon a une encolure plus forte et plus courbée que la jument.





À la découverte de Bourgogne

Dans le dernier numéro du Sabot de Vénus, nous vous proposions une nouvelle rubrique naturaliste. Après les orchidées que le botaniste Pierre AGOU nous a fait découvrir, nous vous proposons aujourd'hui de partir à la rencontre de ce puissant prédateur qu'est le Faucon pèlerin.

rois espèces de faucons nichent en Bourgogne : le Faucon crécerelle, le Faucon hobereau et le Faucon pèlerin. Ces faucons se différencient aisément des autres rapaces par la silhouette de leurs alles en forme de faux, caractéristique à l'origine de leur nom de famille Falconidés.

Le plus grand faucon de Bourgogne

Par rapport à ses 2 cousins bourguignons, le pèlerin se distingue par son habitat dans les falaises et également par sa corpulence plus imposante (jusqu'à 1 mètre d'enverguie) et plus trapue (aile large, queue come) Il a également un régime alimentare partigulier puisque presque exclusivement constitué d'oiseaux de taille moyenne, alors que le crécerelle se nourrit essentiellement de campagnols et d'insectes, et que le hispereau agrémente son menu d'une majorité de gros insectes. Le lau con pèlerin capture ses proies en vol, en piqué les ailes fermées, dephis une grande hauteur.

Un prédateur fragile

Ge prédateur a fait l'objet de toutes les atrentions de la part des ornithològues, ce qui, en Bourgogne. nous a permis de suivre son évolution depuis 1940, année où les premiers couples nicheurs furent signalés. Après un maximum de 14 couples reproducteurs entre 1960 et 1970, un net déclin s'observe cependant. Il est essentiellement dû aux persécutions et à l'emploi de pesticides du type DDT. En effet, des études anglosaxonnes ont montré le rôle important de la contamination des oiseaux par des pesticides organochlorés. Le Faucon pèlerin étant un prédateur, il se situe en fin de chaîne alimentaire et concentre ainsi les pesticides qui le rendent stérile, perturbent son comportement alimentaire et fragilisent ses oeufs. Seul un couple reproducteur subsiste en Bourgogne durant les années 1970. Grâce à la fin de l'utilisation de ces produits dangereux, l'application de la loi de protection de la nature (loi du 10 juillet 1976 et son arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces protégées sur le territoire national), l'information et une surveillance des sites, le nombre d'oiseaux passe rapidement de 2 à 6 couples entre 1980 et 1989.

En 1986, en Côte-d'Or, la mesure réglementaire qu'est l'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (voir encadré ci-dessus) prend effet. Dès lors, les effectifs ne cessent d'augmenter pour atteindre 21 couples en 1998.

Si les oiseaux adultes sont d'ordinaire sédentaires, les juvéniles semblent abandonner leur lieu de náissance et effectuer des migrations erratiques vers d'autres régions. C'est ce phénomène gui a permis à l'òiseau de recoloniser son territoire à partir des années 80.



du plus grand faucon : le Faucon pèlerin

L'Arrêté de Protection de Biotope

En 1986 est mis en place un A.P.B. dans le département de la Côted'Or. C'est un arrêté ministériel signé par le Préfet de Bourgogne. Il vise à protéger le biotope de reproduction du Faucon pèlerin vis-à-vis notamment de la pratique de l'escalade, pratique sportive la plus problématique pour la reproduction de ce rapace. Celle-ci s'étend de janvier (période des parades et du choix des sites de reproduction) à juillet (lorsque les jeunes prennent leur envol). Cette mesure réglementaire repose sur l'initiative d'une association de protection de la nature, "L'Aile Brisée - protéger, secourir les rapaces en Côted'Or". Le contenu du règlement a été défini en concertation avec les acteurs locaux : communes, propriétaires, forestiers, pratiquants du vol libre, de l'escalade, etc. Au total, 12 sites de falaises ont été retenus sur lesquels, du 15 février au 15 juin, l'escalade, le départ d'U.L.M. et la pratique de l'aile volante, les travaux publics et privés (y compris les coupes forestières) sont interdits.

Une protection efficace

Une autre des menaces pesant sur le pèlerin était le désairage, par les fauconniers, d'oeufs et de poussins. Le marché transitait notamment par l'Allemagne. En Bourgogne, même si des disparitions de couples ont été observées, il n'y a pas eu de cas reconnu de cette pratique. Une bonne information, une forte pression d'observation et de surveillance des sites de la part de naturalistes bénévoles ont permis d'éviter ces problèmes (la gendarmerie, les douanes et les personnes habitant à proximité des sites participent également à cette surveillance).

Aujourd'hui, les principales menaces pesant sur la reproduction du pèlerin sont les pratiques sportives sur les falaises (escalade, randonnée, aile delta, parapente, etc.), biotopes de reproduction du Faucon pèlerin. Ces activités ne sont pas toujours compatibles avec le cycle de reproduc-

Faucon pèlerin

Falco peregrinus Famille des Falconidés

Description:

Adulte: dos gris ardoisé, ventre blanc barré de sombre paraissant gris de loin, croupion et base des ailes gris bleu, moustache noire et front sombre. Juvénile: dos plus sombre et plus brun, ventre jaunâtre avec des stries longitudinales sombres, moustaches plus fines, front moins sombre, silhouette plus élancée.



tion de l'espèce. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place l'Arrêté de Protection de Biotope.

Des mesures concertées

Même si quelques problèmes ont été notés, le bilan de l'A.P.B. est positif. Il a permis à la population de faucons de recoloniser d'anciens sites,



Les sites potentiels de nidification peuvent aussi faire l'objet d'acquisition et/ou de convention de gestion. Ce cas de figure s'est présenté dans l'Yonne où le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons s'est porté acquéreur du Rocher du Renard et d'un ensemble de pelouses calcaires



L'expansion du Faucon pèlerin pourrait être freinée par l'arrivée de son prédateur naturel : le Grand-Duc d'Europe, de retour en Bourgogne.

aux varappeurs de continuer à pratiquer leur sport et d'informer localement les utilisateurs des sites.

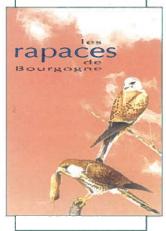
Dans le cadre de ces mesures réglementaires, signalons le cas de la création de la future réserve naturelle de la Combe Lavaux, près de Gevrey-Chambertin (21). Ce site exceptionnel abrite un couple de Faucon pèlerin. Aussi, le futur règlement de la réserve a-t-il été élaboré avec tous les usagers du site, ce qui permet un large consensus. Non seulement le site de reproduction mais aussi les reposoirs favoris du pèlerin seront protégés en limitant les périodes d'escalade.

à proximité des célèbres Rochers du Saussois. Cette acquisition assure la tranquilité de ce site de reproduction d'un couple de Faucon pelerin. Sur ce rocher, un accord a été trouvé entre le Conservatoire, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne et les varappeurs, notamment au niveau du respect de dates d'escalade et de la délimitation de voies autorisées. Dans tous les cas, le dialogue est nécessaire et il ne faut pas nègliger l'information très large du public et des usagers. Ainsi, tout le monde peut continuer d'admirer ce superbe rapace, hôte prestigieux de nos falaises bourguignonnes.

Didier HERMANT

LES RAPACES DE BOURGOGNE

Pour la première fois en Bourgoane, une synthèse présente une des riles chesses moins connues du patrimoine de cette région : les rapaces. Un ouvrage récapitulant les principales informations sur ces oiseaux, dont 15000 données concernant la nidification, collectées sur 5 ans par plus de 300 observateurs. Des textes s'adressant aussi bien au grand public qu'aux ornithologues; des croquis d'identification inédits, 30 planches originales en couleur et de nombreuses photographies. Edité par l'Aile Brisée, 2000, 176 pages, 150 francs.



Trois nouveaux à découvrir en "Bo

Des cadoles de Plottes à la teppe de la Boucherette à Lugny, en passant par le cirque de la Coquille à Étalante, trois nouveaux sites naturels équipés pour l'accueil du public sont à votre disposition pour découvrir le patrimoine naturel et rural de notre Bourgogne. Alors, préparez vos jumelles et de bonnes chaussures... À vos marques, prêts... découvrez...

Le patrimoine naturel et rural de Plottes

Situé dans la région de la Côte Maconnaise et plus particulièrement dans le Pays de Tournus (Saône-et-Loire), le petit village de Plottes se cache dans un paysage verdoyant et vallonné. Le territoire de la commune recèle un important patrimoine naturel, rural et architectural à découvrir.

L'association locale "Aux Écrouats" oeuvre pour la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine. Quatre sentiers de découverte, réalisés par l'association en partenariat avec le Conservatoire, sont à votre disposition :

 le petit sentier (1,5 km) avec ses cinq pupitres d'interprétation sur la cadole du Moulin, la vigne d'hier à aujourd'hui, la teppe de la Chapelle, le village de Plottes et le pays de Tournus :

- *le sentier des Crêtes* (6 km) avec la table d'interprétation du patrimoine naturel de la colline de Crâ et son pôle de lecture du paysage;

- le sentier des vignes (4 km) qui passe aux portes même du village de Chardonnay, village qui a donné son nom au fameux cépage de vins blancs connus du monde entier;



L'Engoulevent d'Europe est un oiseau très discret. Sa robe brun gris le rend difficile à repérer. Mais à défaut de le voir, vous pourrez cependant écouter son ronronnement crépusculaire sur la colline de Crâ.

Dessins M. Bouillot

- le sentier du Bois (8,5 km) qui après être passé près de la cadole des Crêts et sa table d'interprétation, traverse le Bois de Plottes, d'une superficie de 210 ha environ, l'un des plus grands massifs forestiers du tournugeois.



Localisation: 5 km environ au sudouest de Tournus (71). Accès: libre et ouvert toute l'année Durée de la visite et longueur: 1 à 4 heures environ (1,5 km à 8,5 km) en fonction des sentiers.

Outils de découverte : dépliant guide, tables d'interprétation, tables de lecture du paysage.

Matériels nécessaires : chaussures de marche, jumelles.

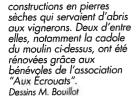
Visites guidées (pour les groupes organisés): Association-"Aux Ecrouats", Mairie, Le bourg, 71700 Plottes. Réalisé avec le soutien financier du Conseil régional de Bourgogne et du Conseil Général de Saône-et-Loire.



Le Cirque de la Coquille, un étonnant relief en plein coeur du Châtillonnais.

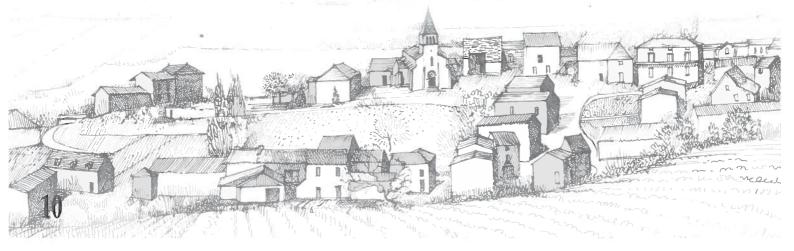
Le Cirque de la Coquille

Cette reculée, située sur la commune d'Étalante (Côte-d'Or), est l'un des paysages naturels les plus curieux et les plus spectaculaires de Bourgogne. La mise en place d'un sentier de découverte, réalisé avec l'aide de Dominique LAGOUTTE. Conservatrice bénévole du site pour le Conservatoire, permet d'en faire le tour complet. Le sentier part du pied du cirque où une source donne naissance à un petit ruisseau, la Coquille. Celle-ci rafraîchit les visiteurs avant l'ascension jusqu'au sommet. De là haut, une vue imprenable s'offre à vous sur le village d'Etalante et le Châtillonnais. Ce site grandiose, classé pour son aspect pittoresque, recèle de nombreuses plantes à caractère montagnard : la Carline acaule, la Germandrée des montagnes... Les éboulis instables, colonisés par une



Les cadoles sont des

Ci-dessous, le village de Plottes, vu depuis le petit sentier sur la teppe de la Chapelle. Dessins M. Bouillot



sites naturels urgogne nature"



Le Cirque de la Coquille est façonné dans une couche de calcaire caractéristique du plateau du Châtillonnais. Ce calcaire se délite en blocs formant des éboulis. A la base, au niveau de la couche marneuse, surgit la source.

végétation particulière, hébergent, entre autres, la Linaire des Alpes, *Linaira alpina*, sous espèce *petraea*, l'une des dernières stations de plaine de cette plante. Enfin, non loin des fondations d'un ancien moulin, sévissait la légendaire Fée Greg qui emportait les enfants...

Bernard HYVERNAT





Linaire des Alpes Dessin J.P. Derinck

Le cirque de la Coquille

Localisation: 60 km environ au nordouest de Dijon (21).

Accès : libre et ouvert toute l'année Durée de la visite et longueur : 1 à 2 heures environ (1 km).

Outils de découverte : dépliant guide.

Matériel nécessaire : chaussures de marche, jumelles.

Recommandation : le sentier présente quelques passages à forte dénivelée. Visites guidées (pour les groupes organisés) : Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

Réalisé avec le soutien financier de l'Europe (FEOGA) et du Conseil régional de Bourgogne.

La Boucherette

Située sur le flanc d'une vallée au sein d'un plateau calcaire, la "teppe" de la Boucherette (Saône-et-Loire) garde en mémoire le travail des carriers, laviers, bûcherons et vignerons. Ici, les vignes anéanties par le Phylloxéra n'ont pas été replantées. Un pâturage communal les a remplacées. Une pelouse calcaire appelée "teppe" a été entretenue par des chèvres et quelques vaches. Abandonnés, ces différents milieux ont été colonisés spontanément par une cinquantaine d'espèces d'arbres et d'arbustes signalés par des panonceaux. Si leur diversité est étonnante, la propension de certains buissons (dont les buis, les prunel-

La Boucherette

Localisation : 15 km environ au sud-ouest de Tournus (71) et 20 km environ au nord-ouest de Mâcon (71). Accès : libre et ouvert toute l'année Durée de la visite et longueur : 2 heures

environ (1,5 km à 2,5 km) en fonction des sentiers. Outils de découverte : dépliant guide

et tables d'interprétation. Matériels nécessaires : chaussures de marche et jumelles.

Visites guidées (pour les groupes organisés) : Comité d'Animation de Lugny, Mairie, 71260 LUGNY, Tél. 03 85 33 21 96.

Réalisé avec le soutien financier de

la Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne, du Conseil régional de Bourgogne, du Conseil général de Saône-et-Loire et de la Communauté de Communes du Haut-Mâconnais.



La pelouse calcaire, ou "teppe", de la Boucherette, près de Lugny dans le sud de la Saône-et-Loire.

liers, etc.) à se multiplier rapidement représentait une menace pour la pelouse qui se refermait rapidement. La Communauté de Communes du Haut-Mâconnais, la commune de Lugny et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons ont convenu de préserver ce milieu ouvert. Des buis ont été arrachés jusqu'au "murger" qui limitait le haut des vignes. La "teppe" a été fauchée.

Au dessus de la corniche calcaire, des buis ont été coupés, ce qui dégage un point de vue qui s'étend des contreforts du Massif Central aux Alpes en survolant les Monts du Mâconnais et la vallée de la Saône. Un sentier balisé "Suivez la mante" est aménagé de quatre tables de lecture présentant la flore et la faune. Selon la saison, vous rencontrerez des orchidées, des plantes herbacées méridionales ou montagnardes, des insectes, dont la sauterelle Éphippigère des vignes, la Petite Cigale montagnarde, l'Ascalaphe, ou encore de nombreux oiseaux qui rendent la promenade crépusculaire particulièrement agréable.

> Renée CONRY Conservatrice bénévole

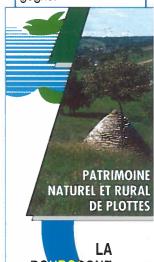


LOCALISATION

- 1 Patrimoine naturel et rural de Plottes
- 2 Cirque de la Coquille
- 3 La Boucherette

BOURGOGNE NATURE

Les dépliants guides des trois sites naturels équipés pour l'accueil du public s'intègrent dans la démarche "Bourgogne Nature" soutenue par le Conseil régional de Bourgogne.



LA BOURGOGNE NATURE

Les dépliants-guides sont disponibles dans les offices du tourisme, les syndicats d'initiative, les mairies et autres points publics aux alentours des sentiers.

Lire, voir, sortir...

LE PANACHE D'YSENGRIN

Voilà le joli nom d'une toute nouvelle association bourguignonne qui se donne comme objectif de contribuer à la réhabilitation du loup : "Hostile aux descriptions diaboliques, héritées du passé, l'association ne souhaite pas pour autant nier les problèmes posés par le retour du canidé. Dans un souci d'objectivité, nous aimerions pouvoir nous faire l'écho de toutes les opinions sur le sujet." Pour ce faire, l'association mettra bientôt en oeuvre une base de données, un site internet et un bulletin d'information. Pour tout renseignement, écrivez à : Le Panache d'Ysengrin, 12 rue Sainte Anne, 21000 Dijon.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE 2000

Membres élus

Président d'Honneur Jean-Louis CLAVIER

> Président Alain DESBROSSE

Vice-Président Éric MORHAIN

Trésorier Gilles PACAUD

Trésorier-Adjoint
Bernard BLONDEL

Secrétaire Général Régis DESBROSSES

Cécile CLAVEIROLE-CLERC
Jean-Patrick MASSON
Gilles LOUVIOT
Pierre MAILLARD
Frédéric OBIN
Gérard SAVÉAN
Michel CLÉMENT-GRANDCOURT
Benoit BERGER
Daniel SIRUGUE

Membres de droit

A.O.M.S.L L.P.O. YONNE S.O.B.A. AILE BRISÉE - CEOB

Résultats du concours photo "Les milieux naturels de Bourgogne"

Près de 81 candidats ont participé au Concours Photo 99 organisé par le Conservatoire et la Fnac Dijon.

fnac

Parmi les 190 photographies reçues, voici celles des 3 lauréats qui ont gagné des bons d'achat Fnac de 1000, 500 et

250 francs ainsi que 6 pellicules Gold offertes par Kodak Industrie à Chalon-sur-Saône. Cinq pellicules ont également été offertes à Pierre Deneufchâtel et Jacques Ribière, respectivement 4ème et 5ème lauréats. Un prix spécial a été remis à un enfant du Centre éducatif de l'ACODÈGE de Velars-sur-Ouche dans le cadre de son programme éducatif sur les milieux naturels de Bourgogne. Les 20 meilleurs clichés ont été exposés au mois de mars 2000 au Forum de la Fnac de Dijon.



Le 1er prix a été attribué à **Jean-Pierre UROZ** (Dijon - 21) pour sa photo "Le Suzon, secret de la nature".

Le 3ème prix a été attribué à **Roland BRISSET** (Mailly-le-Château - 89) pour sa photo "Bras-mort de l'Yonne".



Compte-rendu de l'assemblée générale

Le samedi 20 mai 2000 a eu lieu à Moroges, en Saône-et-Loire, l'assemblée générale annuelle du Conservatoire. Une rencontre qui a réuni environ 150 adhérents. Après une matinée studieuse, tout le monde s'est retrouvé l'après-midi sous le soleil pour les visites guidées des prairies et du bocage d'Ouroux-sur-Saône ou du Mont Avril. Cette dernière visite remporta un vif succès. En effet, beaucoup d'adhérents en profitèrent pour découvrir ce sentier, un des dernières

aménagé par le Conservatoire. Le compte-rendu de l'assemblée générale est disponible sur simple demande au Conservatoire.

Souscription 2000 : pour l'acquisition de tunnels à chauves-souris

Le Conservatoire vous propose cette année une souscription un peu particulière : des tunnels désaffectés (eh oui !), à Montmélard et Dompierre-les-Ormes, en Saôneet-Loire, devenus l'un des principaux refuges de ces mammifères peu connus : les chauves-souris! Protégés par la loi, ces animaux sont dépendants d'abris calmes et tempérés pour hiverner. Ces tunnels, à l'image des grottes naturelles, abritent chaque hiver un nombre croissant d'espèces et d'individus, dont plusieurs espèces rares inscrites sur les listes européennes de protection. Moyennant quelques légers aménagements, les capacités d'accueil de ces sites pourraient être encore augmentées. Seule l'acquisition et une gestion appropriée, mise en oeuvre avec les associations locales, permettront de garantir à ces petits animaux de bonnes conditions d'hivernage.



Lire, voir, sortir...

N'hésitez pas à nous demander le dépliant de souscription pour participer à cette action de protection.



Nouvelle exposition sur la nature bourguignonne

En 1992, le Conservatoire créait sa première exposition sur les milieux naturels de Bourgogne ; en 7 ans cette exposition fut utilisée avec succès par de nombreuses écoles, bibliothèques, centres sociaux de Bourgogne et dans de nombreuses manifestations.

Depuis quelques mois, le Conservatoire travaille à la refonte de cette exposition avec un objectif : présenter les relations de l'homme avec les milieux naturels à travers l'histoire.

Cette exposition sera composée de neuf panneaux dont un de présentation générale des milieux naturels, un sur les actions du Conservatoire et sept sur chacun des milieux naturels (fleuves et rivières, forêts, étangs, marais et tourbières, etc.).

Dès cet automne, huit exemplaires de cette exposition circuleront dans les quatre départements de Bourgogne. L'année prochaine, courant 2001, cette exposition sera enrichie de différents outils pédagogiques à destination des enseignants. Notre démarche est ainsi de faire découvrir aux enfants comme aux adultes les richesses de la Bourgogne et de sensibiliser chacun à la protection de notre environnement.

Ce projet ambitieux a nécessité le soutien de nombreux partenaires dont le Conseil régional de Bourgogne, le Ministère de l'Environnement, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Loi-



re-Bretagne, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Fondation EDF.

Si cette exposition vous intéresse et que vous souhaîtez l'emprunter, n'hésitez pas à contacter Cécile TRUILLOT, au Conservatoire, au 03 80 71 95 55.

Salon Florissimo

Pour sa septième édition, qui s'est déroulée du 10 au 20 mars au Palais des Congrès de Dijon, Florissimo avait choisi pour thème "les Paradis Marins et Exotiques". Le Conservatoire était au rendez-vous, comme les 200 000 visiteurs attendus et venus parfois de loin (nous avons rencontré des Suédois, des Canadiens!).

Les adhérents qui nous aidèrent pendant ces 10 jours furent récompensés par le vif succès rencontré par notre stand, comme en témoignent les 110 adhésions enregistrées.

Ce résultat démontre une fois encore l'intérêt du public pour nos actions et l'importance de notre présence dans une telle manifestation. Le Conservatoire sera également présent à la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon du 1er au 12 novembre 2000. Si vous êtes volontaire pour venir pendant quelques heures nous aider à tenir le stand, merci de contacter Cécile TRUILLOT au Conservatoire au 03 80 71 95 55.



SEMCO, IMPRIMEUR NATURE!

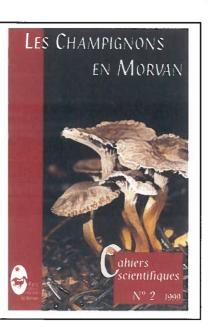
Tout à commencé en 1991 alors que SEMCO imprimait le premier numéro du Sabot de Vénus, dont quelques exemplaires subsistent dans les archives du Conservatoire. C'était le premier pas de l'indéfectible soutien de cette entreprise dirigée par Claude Ollier. Örnithologue amateur, adhérent de la première heure au Conservatoire, cet imprimeur a mis son savoir-faire au service de notre association, Issu d'une famille où l'imprimerie est omniprésente (son grand oncle a créé le Musée de l'imprimerie à Lyon), Claude Ollier peut à juste titre s'enorqueillir de la qualité de son travail et de celui accompli par ses neuf salariés. Toutes nos publications sont là pour en témoigner. Naturaliste, Claude Ollier a également eu le souci d'intégrer son activité dans une démarche respectueuse de l'environnement : encres écologiques, papiers recyclés et blanchis sans chlore, traitement des eaux usées, recyclage des papiers inutilisés, etc., tous les moyens sont mis en oeuvre pour limiter les nuisances environnementales. C'est tout cela qui unit le Conservatoire à son imprimeur et nous garanti un partenariat long et fructueux.

LES CHAMPIGNONS EN MORVAN

Depuis de nombreuses années, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et la Parc Naturel Régional du Morvan collaborent étroitement dans de nombreux domaines des sciences naturelles. Cette collaboration, qui, à chaque automne, se concrétise par des expositions de champignons, a conduit tout naturellement à la réalisation de cet ouvrage. Les auteurs, Jean-Pierre DECHAUME, Jean LAGEY et Robert PILLON, sont des naturalistes de terrain passionnés de mycologie. Bilan provisoire des connaissances, informations objectives, renseignements pratiques, évocation des problèmes liés à l'évolution actuelle de la couverture forestière... La diversité des thèmes abordés est succeptible de toucher un large public : du mycologue averti au mycophage occasionnel, sans oublier le naturaliste interpellé par tout ce aui vit.

Edité par le Parc naturel régional du Morvan, 1999, Cahier scientifique n°2, 80 pages, 69 francs.

Livre disponible dans toutes les librairies.



LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

La conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon.

Le Conservatoire se donne pour objectif premier la conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon, sous la forme d'acquisition de sites, de location ou de convention de gestion avec les propriétaires. Les sites ainsi préservés et gérés par Conservatoire constituent une source de richesses naturelles dont chacun pourra profiter dans l'avenir.

La sensibilisation au patrimoine naturel.

Le second objectif de l'association est la sensibilisation au patrimoine naturel, au moyen de publications et d'aménagements de sites pour leur ouverture au public.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée.

Une vingtaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir ces objectifs. Votre adhésion permet au Conservatoire de mieux défendre le patrimoine naturel.

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons.

Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (assemblée générale, Conseil d'administration...), au fonds d'entretien des sites naturels acquis, à l'édition de cette revue d'information *Le Sabot de Vénus*.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

LES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE

Union Européenne, État, Établissements publics...

















Collectivités locales









Entreprises

Amora
Botanic
Caisse d'Epargne
EDF Bourgogne
Fondation EDF
Fnac (Dijon)
Germinal (Auxerre,
Sens, Tonnerre)
Hôpital de Tonnerre
Info Côte-d' Or
I.G.N.
Kodak Industrie
Lyonnaise des Eaux
Radio Parabole
SEMCO
S.A.P.R.R.
S.N.C.F.
Solvay

Communes

Brochon (21) Couchey (21) Cussey-lès-Forges (21) Etalante (21) Gevrey-Chambertin (21) Is-sur-Tille (21) Marcilly-sur-Tille (21) Morey-St-Denis (21) Nantoux (21) Pommard (21) Recey-sur-Ource (21) Santenay-lès-Bains (21) Talant (21) Tillenay (21) Vosne-Romanée (21) Chaugey (21) Pouilly-sur-Loire (58) St-Brisson (58) Dezize-lès-Maranges (71) Le Creusot (71) Ouroux-sur-Saône (71) Plottes/Tournus (71) Moroges (71) Lugny (71) St-Sernin-du-Bois (71) Lailly (89) Sacy (89) Tanlay (89) Givry (89) Merry/Yonne (89) St-Moré (89) Treigny (89) Voutenay/Cure (89)

Mailly-le-Château (89)

Associations













SEMCO est imprimeur privilègié du Conservatoire pour sa gamme de papier recyclé ou traité sans chiore et parce que ses eaux usées sont épurées avant rejet.



mëro imprimë sur papio en partie recydë, blanchi sans chlore.